



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris le **26 JUIL. 2017**

**Secrétariat général**

**Direction  
générale des ressources  
humaines**

**Service  
des personnels ingénieurs,  
administratifs, techniques,  
sociaux et de santé et des  
bibliothèques**

**Sous-direction  
de la gestion des carrières  
DGRH C2  
n° 2017-0014**

72 rue Regnault  
75243 Paris cedex 13

Le ministre de l'éducation nationale

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et  
de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs  
d'académie, chancelier(e)s des universités

Mesdames et Messieurs les secrétaires généra(les)ux  
d'académie

Mesdames et Messieurs les vice-rectrices et vice-recteurs  
des collectivités d'outre-mer et de Mayotte

Madame la chef du service de l'éducation nationale de  
Saint-Pierre et Miquelon

Messieurs les secrétaires généraux des vice-rectorats et du  
service de l'éducation nationale de Saint-Pierre et Miquelon

Mesdames et Messieurs les président(e)s d'universités

Mesdames et messieurs les direct(rices)eurs généra(les)ux  
des services

Messieurs les direct(rices)eurs des établissements publics

Mesdames et messieurs les secrétaires généra(les)ux des  
établissements publics

Mesdames et Messieurs les direct(rices)eurs des  
établissements d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les secrétaires généra(les)ux  
des établissements d'enseignement supérieur

Monsieur le chef du service de l'action administrative et  
de la modernisation

Monsieur le directeur général des médias et des industries  
culturelles

Monsieur le directeur du livre et de la lecture

**Objet :** note complémentaire à la note de service 2017 relative à la carrière des  
personnels BIATSS n°2016-169 du 21 novembre 2016 publiée au BOEN spécial n°7  
du 24 novembre 2016 / impacts des mesures relatives au protocole « parcours  
professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) sur les opérations de gestion  
2017.

**P. J :**

- Annexe 1 : mesures concernant la filière ITRF
- Annexe 2 : mesures concernant la filière des personnels de bibliothèques

La transposition du protocole « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR) aux personnels BIATSS des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est réalisée en plusieurs vagues. Les corps des personnels BIATSS concernés par la seconde vague de mesures statutaires et indiciaires de transposition du protocole publiée au journal officiel du 10 mai 2017 sont les corps d'assistant ingénieur (ASI), d'ingénieur d'études (IGE) et d'ingénieur de recherche (IGR) de la filière ITRF et ITA et les corps de bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux de la filière des personnels de bibliothèques.

La présente note a pour objet de présenter les évolutions statutaires concernant les corps de catégorie A précités des filières ITRF et de bibliothèques ayant un effet sur l'année de gestion en cours - 2017 - et de détailler les modalités de leur application et leur calendrier de mise en œuvre.

Les opérations de gestion sont explicitées par filière dans les deux annexes à la note :

- **Annexe 1 - Corps de catégorie A de la filière ITRF :**

- reclassement des agents dans les nouvelles grilles indiciaires des corps des ASI, IGE, au 01/09/2017,
- reclassement des IGE promus par TA 2017 dans les grades de 1ère et hors classe selon des règles spécifiques transitoires,
- campagne de promotion 2017 dans la nouvelle voie d'accès au choix au grade d'IGR hors classe
- campagnes de promotion 2017 et 2018 à l'échelon spécial d'IGR hors classe.

- **Annexe 2 - Corps de catégorie A de la filière des personnels de bibliothèques :**

- reclassement des agents dans la nouvelle grille indiciaire du corps des bibliothécaires
- campagnes de promotion 2017 et 2018 d'accès au nouveau grade de bibliothécaire hors classe.

Ces évolutions trouvent leur fondement juridique dans :

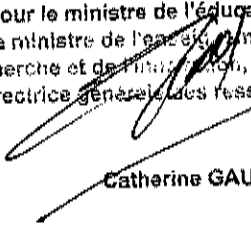
- les titres II et III du décret n° 2017-852 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions statutaires relatives aux directeurs de recherche, chargés de recherche, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et assistants ingénieurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 et du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 et aux personnels des bibliothèques, corps assimilés aux corps d'enseignants-chercheurs et professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,
- les chapitres II et IV du décret indiciaire n°2017-853 du 6 mai 2017.

Mes services reviendront vers vous pour vous présenter les nouvelles évolutions statutaires portées par le ministère chargé de la fonction publique concernant la filière sociale, publiées au JO du 11 mai 2017<sup>1</sup>, qui prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

\*\*\*\*\*

Je reste à votre disposition pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation, et par déléguation  
la directrice générale des ressources humaines



Catherine GAUDY

---

<sup>1</sup> Décrets 2017-1050, 1051, 1052, 1053 et 1055 du 10 mai 2017.